

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-394

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 juillet 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-394, intitulé « *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 345 000 \$ pour l'acquisition de véhicules lourds* ».

Tel que son titre l'indique, ce règlement de type parapluie vise l'acquisition de véhicules lourds.

Ce règlement décrète des dépenses et un emprunt de 2 345 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 septembre 2025.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 24^e jour du mois de septembre 2025.

La greffière,



M^e Ariane CAMIRÉ